

L'hon. M. MACKENZIE: Qu'en savez-vous?

M. BOUCHER: Etes-vous trop vieux pour y aller?

M. MacINNIS: Non, mais je n'ai jamais sauté de clôture pour faire ces promenades. J'ai des manières.

Des VOIX: Oh! oh!

M. MacINNIS: Mon esprit écossais ne trouve rien de drôle à cela. Je saisisrai peut-être la plaisanterie demain. Lorsque la Commission du district fédéral entreprendra ses travaux, je souhaite qu'elle commence par remettre ce sentier en état. Il attirera et accommodera les touristes qui visiteront la colline parlementaire. J'espère que le ministre des Travaux publics s'y intéressera. Peut-être la question ne relève-t-elle pas de la Commission du district fédéral. Je pensais que nous terminerions le débat ce soir.

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): Lorsque le premier ministre (M. St-Laurent) suppléant a présenté le projet de résolution, je lui ai posé certaines questions. Je n'étais pas à la Chambre au début de la soirée, mais je crois savoir qu'il n'a pas pris la parole à l'étape où nous en sommes.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Il n'en a pas eu l'occasion jusqu'à présent.

M. BRACKEN: Quant à moi, il pourra formuler son exposé dans cinq minutes, s'il le désire.

Voici les questions que j'ai posées à ce moment-là:

Je désire demander au ministre si, au moment de l'étude du bill en comité, il nous exposera brièvement ce que l'Etat a accompli en ce sens. Il pourrait nous dire quand le projet a été inauguré, et quels travaux ont été accomplis, et nous fournir un tableau indiquant les dépenses engagées chaque année. Il pourrait nous expliquer aussi ce que devront coûter les travaux d'aménagement nécessaires à la transformation de la capitale et de ses alentours en un monument commémoratif de la guerre.

Si on nous avait communiqué ces renseignements, nous aurions pu traiter de la mesure avec plus d'assurance ce soir. Je suis convaincu, toutefois, que le ministre nous les fournira plus tard, sinon maintenant.

Au cours du débat, on a parlé des vœux formulés par un comité mixte établi il y a une couple d'années et chargé d'étudier les rapports entre le gouvernement fédéral et la municipalité d'Ottawa. Cet organisme a présenté quatre vœux, mais je m'en tiendrai à deux. Il proposait d'accroître le nombre des commissaires et de porter à \$300,000 l'affectation annuelle, qui se chiffrait auparavant par \$200,000, il me semble. Que prévoit le bill

dont nous sommes saisis? La commission recommandait de consentir une affectation de \$300,000 pour une période de cinq ans. Le projet de loi à l'étude prévoit une subvention de \$300,000 par année pendant au moins quinze ans. De plus, il prévoit l'affectation d'un montant global de 3 millions et vise à donner à ce projet le nom de monument national de guerre. Voici, si je comprends bien, les aspects saillants du projet de loi: le comité qu'on a institué n'a formulé aucun vœu touchant les dépenses réparties sur une période de quinze ans, le montant global de 3 millions de dollars et la question de faire de ce projet du district fédéral un monument national de guerre. C'est le Gouvernement qui a ajouté ces détails au rapport de la commission. Il aurait dû veiller à ce que le spécialiste français qui a été chargé d'étudier la question et d'exposer ses vues nous fournit plus de détails. L'absence de ces renseignements fait naître une rumeur selon laquelle la réalisation intégrale de ce projet comporterait pour l'Etat une dépense de plusieurs dizaines de millions de dollars. Personne ne saurait prévoir l'avenir éloigné, mais si la Commission nous exposait plus clairement ce qu'elle projette, nous pourrions, je crois, nous former une bien meilleure opinion.

Je n'ai entendu aucun de mes honorables collègues s'opposer à l'embellissement de la capitale nationale. Pour ma part, je ne m'y oppose certainement pas. Quoi que l'avenir puisse me réserver, je seconderais tous ceux qui désirent l'exécution de ce projet, et qui sont prêts à faire les sacrifices voulus pour que la capitale du Canada soit la plus belle ville du monde, mais pour l'unique motif que c'est là un devoir pour nous, aucune autre considération ne devant entrer en ligne de compte. Je ne crois pas que l'idée d'aménager un site commémoratif de la guerre doive servir de prétexte à l'affectation d'une forte somme à l'embellissement d'Ottawa. Ce prétexte n'est pas nécessaire, et en outre j'estime que les fonds destinés à la commémoration de la guerre ne devraient pas être dépensés à un seul endroit. Les provinces du Canada et tous les citoyens du pays ont contribué à la victoire.

Lors de l'examen de ce projet de loi en comité, j'aurai deux amendements à proposer. On accroît le nombre des membres de la commission et, dans sa générosité, le Gouvernement fait savoir aux provinces des Prairies qu'elles pourront avoir un représentant au sein de cet organisme, la même offre étant faite aux Provinces maritimes. Le Gouvernement déclare en même temps à la ville de Hull qu'elle pourra y compter un représentant, de même que la ville d'Ottawa. Il me semble que dans tout projet destiné à com-